



La Route Vendéenne

COMMUNIQUÉ : 1ère Étape



Moutiers-Moutiers

CO Route Vendéenne

09/06/2023

DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

Article 12.2.03 R51 infraction aux dispositions relatives à l'échauffement (passe la ligne d'arrivée à 2 reprises)
au dossard 126 DEVANNE Antoine LaRocheYon V 10026559287 65 € d'amende

Le Jury des Commissaires